2715
20/4/2

FROIDCOMBI S.A.
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000. EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - 414.865.352.
==========

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 27 AVRIL 2007 à 10 Heures 30

L'an deux mille sept et le vingt sept avril à dix Heures trente, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président, Monsieur Alain BOUCHIÉ, au Siège Social de la Société ID LOGISTICS situé 410 Route du Moulin de Losque – 84300 CAVAILLON, à proximité du Siège de LA FLECHE CAVAILLONNAISE.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Alain BOUCHIÉ.**
- **Monsieur Patrick JEANSELME.**
- **STEF–TFE TRANSPORT, représentée par Monsieur Jean-Charles FROMAGE.**
- **SNCF PARTICIPATIONS, représentée par Monsieur Mickaël TALMO.**

Absent excusé :
- *Monsieur Jean-Marc ATTIA représentant LA FLECHE CAVAILLONNAISE.*

QUATRE Administrateurs sur CINQ en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président du Conseil d'Administration, assisté de Monsieur Pascal TERANNE - Secrétaire de séance. Monsieur Christian GLAYZON - Directeur Général, est absent excusé.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) – Nomination d'un Administrateur par cooptation.

.....

I) – NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PAR COOPTATION

Le Président informe le Conseil d'Administration de la démission de Monsieur Patrick VERITE, qui rend vacant un siège d'Administrateur et de l'opportunité, dans l'intérêt de la Société, de nommer un nouvel Administrateur, en remplacement.

Il est proposé, à cet effet, au Conseil et à la demande de Madame Claire DREYFUS-CLOAREC – Présidente Directrice Générale de SNCF PARTICIPATIONS, la nomination de Monsieur Patrick JEANSELME – Directeur du transport combiné, à titre provisoire.

Après échanges de vues, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Patrick JEANSELME – Administrateur à titre provisoire, en remplacement de Monsieur Patrick VERITE – Administrateur démissionnaire, sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Monsieur Patrick JEANSELME exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 pour la durée correspondant au temps restant à courir du mandat de Monsieur Patrick VERITE.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité légale, afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les administrateurs après lecture.

CERTIFIE CONFORME